

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 8 MARS 2023

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12, 11 pour CA

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M^{me} Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M^{me} Anne-Marie MARTIN, M. Gérard BOUTON, M. David BAUDRY, M. Laurent ETOURNEAU, M^{me} Elise BREMONT, M. Régis BRANGER

ABSENTS AVEC POUVOIR : M^{me} Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU, M. Jacques DUBOIS donne pouvoir à M. Gérard BOUTON

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD, M^{me} Sabrina MENAND-BOUNNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. La séance peut donc se poursuivre, il est 19 heures 15. Il énumère les pouvoirs et met au vote le dernier procès-verbal de séance. Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Châtaigniers » à la commune
- Demandes de subventions pour l'aménagement du bar-restaurant multiservices
- Questions diverses

1/ Procès-verbal des délibérations

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit approuver le compte de gestion du receveur (trésorier public), et voter ensuite le compte administratif établi par l'exécutif de la commune (le maire).

Monsieur le Maire confie à Monsieur BOUTON la tâche de présenter ces documents budgétaires, comptes de gestion et comptes administratifs. Il rappelle que les deux comptes sont rigoureusement identiques.

Budgets annexes

Monsieur BOUTON expose tout d'abord les comptes administratifs des budgets annexes. Il débute par le lotissement « Les Maraîchers ». L'année 2022 est marquée par l'achat du terrain du lotissement (106 000 €), moyennant un emprunt contracté auprès d'un organisme bancaire. Cet emprunt inclut également les frais d'études (notaire, bureaux d'études).

Compte tenu de la valeur des stocks, les comptes se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 123 110.95€, recettes de fonctionnement : 122 686.85€

Dépenses d'investissement : 122 461.85€, recettes d'investissement : 153 900€

Monsieur le Maire précise que le projet a reçu un accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France suite à une nouvelle étude du projet d'aménagement réalisée en février. L'appel d'offre auprès des entreprises de travaux sera réalisé en avril, pour des travaux à prévoir dès l'octroi du permis d'aménager dans le courant du mois de juillet.

Concernant le lotissement « Les Châtaigniers », les recettes sont conséquentes (462 268 €) ; elles correspondent à la commercialisation des lots réalisée en 2022.

Compte tenu de la valeur des stocks, les comptes se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 287 545.59€, recettes de fonctionnement : 462 268.15€

Dépenses d'investissement : 252060.46€, recettes d'investissement : 270 624.38€

Monsieur le Maire précise que la fin des travaux est à prévoir pour septembre 2023. Des candélabres solaires seront installés. La rue du Moulin Creugnet sera également refaite, notamment pour favoriser les déplacements piétons.

Monsieur BOUTON expose les comptes de la centrale photovoltaïque de l'école. Les recettes sont issues de la revente de l'électricité à EDF, recettes de fonctionnement de 5 535 € qui vont permettre à l'avenir de recouvrir les charges. Les recettes d'investissement ont été abondées par la commune afin de faire face au remboursement d'emprunt et à la fin de chantier.

Les comptes de la boulangerie présentent des recettes de loyers et ne comporte pas de dépenses. La boulangerie dispose d'une réserve de 50 848 € qui permet d'envisager des travaux de ravalement. Les comptes de l'épicerie multi-services et de la boucherie ne comportent pas de particularités. Les recettes correspondent à la perception des loyers, il n'a pas été constaté de dépenses. Une réserve de 37 633€ est disponible.

Budget principal – Fonctionnement

Monsieur BOUTON propose à présent au conseil municipal d'étudier le compte administratif du budget principal. Les dépenses de fonctionnement représentent 740 326 €, pour des recettes

de 892 901 €. Le résultat est de 152 574 €. Les dépenses sont relativement normales et ne présentent pas de dérive par rapport à l'année précédente. Les dépenses liées à l'énergie, 30 690€ sont contenues, malgré une conjoncture difficile.

Les dépenses liées aux fournitures d'entretien sont en baisse. Les charges d'alimentation, 20 348€ (restaurant scolaire) sont en augmentation, due à l'inflation conjuguée avec les exigences de la loi EGALIM. Les dépenses d'honoraires, 36 493€ sont en augmentation, du fait des études lancées par la commune pour l'aménagement du bar-restaurant multiservices et la mise en valeur du centre-bourg.

Les charges de personnel représentent 36 % des dépenses de la commune, soit 268 976 €. L'augmentation est liée entre-autre à la mise en place du RIFSEEP. Néanmoins, les dépenses de personnel demeurent en deçà du budget initialement prévu. Elles sont donc relativement maîtrisées. Monsieur BOUTON rappelle que ce poste de dépenses liée au personnel est difficilement compressible et est un poste de charges important de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations de l'Etat (30 %), aux impôts locaux (40 %) et aux revenus des immeubles (excepté les loyers intégrés aux budgets annexes). L'ensemble de ces postes représente près de 86 % des recettes.

Le produit des impôts représente 351 742 €, il augmente notamment du fait de la progression de la population. Les dotations sont de 261 705€. Elles retrouvent leur niveau de 2013. Le revenu des immeubles est de 140 170 €. Il s'agit d'un apport financier conséquent pour la commune. Les subventions relatives aux emplois aidés par l'Etat (dispositif PEC) représentent un cumul de 34 000 €.

En définitive, la structure du compte de fonctionnement ne comporte pas de variations significatives pour cette année 2022. Aucun événement notable n'est à relever. Les dépenses ont été relativement bien maîtrisées en dépit d'un contexte de crise économique.

Budget principal – Investissement

Monsieur BOUTON propose à l'assistance d'étudier les dépenses et recettes d'investissement. Il rappelle que l'investissement recouvre les principaux projets de la commune. Plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, meilleures sont les capacités pour l'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement totalisent 365 637 €, contre 499 272 € de recettes, auquel il faut ajouter les dépenses et recettes relatives aux « restes à réaliser » (156 736 €).

Les diverses dépenses hors opérations sont de 187 347 € dont la charge de la dette (30 471 €). 20 944 € ont été dépensés dans l'entretien de la voirie. Un radar pédagogique a été acheté (4 945 €). Du matériel pour la cuisine du restaurant scolaire a également été acheté (10 560 €). Des chauffages électriques ont été remplacés (3 807 €). L'accueil de la mairie a été remplacé, pour un coût de 4 489 €. Les autres immobilisations corporelles correspondent à divers travaux de menuiserie dans les logements, et de climatisation dans l'office notarial (16 202 €).

Il convient de signaler d'importants travaux dans certains bâtiments, tels que l'extension de l'office notarial, la pose d'un ascenseur extérieur et la réhabilitation d'un logement, situé rue de la Forge (75 198 €). Les autres dépenses couvrent notamment d'autres travaux effectués en régie par la commune.

Les dépenses relatives aux opérations représentent 137 697 € et couvrent la principale opération relative à l'installation de citernes incendie (113 607 €) et aux premières charges liées à l'opération Bar Resto Multiservices.

Monsieur le Maire se réjouit que la commune ait conduit cet investissement conséquent dans les points d'eau incendie. En effet, le contrôle de légalité de la préfecture refuse à présent de façon systématique les demandes de permis de construire dans des secteurs non-couverts par la défense incendie.

Il convient également de noter des dépenses cumulées de 22 470 €, liés au financement des études relatives au bar-restaurant multiservices. Monsieur BOUTON précise que le projet de bar-restaurant multiservices ne fera pas l'objet de budget annexe. Il s'agira d'une opération.

Plusieurs projets n'ayant pas été subventionnés n'ont donc pas fait l'objet de dépenses d'investissement (abords de l'école, changement du système de chauffage central de l'école). Monsieur le Maire espère réaliser le chauffage de l'école dans le cadre d'exercices budgétaires ultérieurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment le FCTVA (86 130 €) sur les dépenses de 2019 et 2020, la taxe d'aménagement (25 515 €) et les excédents de fonctionnement capitalisés (224 729 €). Les subventions représentent 60 329 €, dont 25 052 € provenant du Département.

Monsieur BOUTON expose que le ratio d'endettement de la commune est de 0,40. Ce dernier décrit le rapport entre la dette et le montant des recettes. Il s'agit d'un bon ratio, reconnu comme tel par le trésorier public et les financeurs de la commune. Actuellement, le délai de remboursement de la dette est d'environ 2 ans (rapport entre la dette et la capacité d'autofinancement brute).

Cependant, en dépit de cette bonne situation, la capacité d'autofinancement de la commune est faible, de l'ordre de 120 000 € après remboursement de la dette annuelle. Monsieur BOUTON rappelle qu'il s'agit d'une particularité structurelle du budget de la commune.

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

Monsieur BOUTON propose à présent au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion des différents budgets établis par le receveur. Pour chacun, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle, conformément à ses obligations.

Monsieur BOUTON demande à présent le vote des comptes administratifs 2022 (principal et annexes). Le conseil municipal approuve ces derniers à l'unanimité.

Monsieur BOUTON propose à présent au conseil municipal d'approuver les propositions d'affectation de résultat de l'exercice 2022 pour les comptes Commune, Boulangerie, Multiservice, SPIC photovoltaïques, Lotissement Châtaigniers, Lotissement Maraîchers.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Châtaigniers »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la rétrocession à la commune de la voirie du lotissement « Les Châtaigniers I » par les colotis de ce lotissement. Le conseil municipal, ayant étudié la question lors de sa précédente réunion, approuve cette rétrocession à l'unanimité.

Demande de subvention relative au bar-restaurant multi-services

Monsieur le Maire expose une demande de subvention pour l'aménagement du futur bar-restaurant multiservices, que le conseil municipal approuve à l'unanimité, ayant entendu l'affaire lors de sa précédente réunion.

2/ Questions diverses

Réunion de la commission « Finances »

Monsieur le Maire propose à la commission « Finances » de se réunir le mercredi 22 mars à 10 heures. Cette commission étudiera les propositions budgétaires de Monsieur le Maire en prévision du vote du budget primitif 2023 lors de la prochaine réunion du conseil municipal en avril. L'assistance prend note.

Changement de l'éclairage nocturne du bourg

Monsieur le Maire évoque le « Fonds Vert », via le SDEER, qui pourrait être sollicité pour le changement des dispositifs d'éclairage du bourg afin de permettre à la commune de réaliser des économies en matière de dépenses d'énergie.

Demande de subvention pour des aménagements sportifs

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la demande de subvention pour la création d'aménagements sportifs (parcours « Fitness ») n'a pas pu aboutir, car celle-ci n'a pas satisfait les contraintes exigées par l'Etat. Aussi, le projet est ajourné.

Plantations sur la commune

Monsieur GENEUVRE propose une initiative de plantation d'un arbre pour chaque nouveau-né sur la commune. De façon générale, il serait intéressant de réaliser des plantations d'arbres pour contribuer à la qualité de l'environnement communal. L'affaire est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Tesson, le 23 février 2023.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

